

**MAIRIE DE LISSAC**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENNÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 5 AVRIL 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation et
d'affichage :**30 mars 2023****OBJET**

**Approbation du
compte de gestion
2022**

**Monique DUPRE-GODFREY**

Le Secrétaire de séance,

Joël ROZENCWAJG**Sous-Préfecture, contrôle de
légalité**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RECU
LE

20 AVR. 2023

SOUS-PREFECTURE DE PAMIEERS

Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LISSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Monique DUPRE-GODFREY, Le Maire, en session extraordinaire.

Étaient présents : Mme DUPRE-GODFREY Monique, Mme BARRAU-GOMEZ Nadine, Mme COURTHIEU Julie, Mme POL Céline, Mme SENGES Monique, M. ROZENCWAJG Joël, M. BREIL Gilles
Étaient absents/excusés : Mme MASCARENC Aurélie (procuration à Mme DUPRE-GODFREY Monique); M. LOZE Jérémie (procuration à Mme COURTHIEU Julie); M. MERCADIÉ Guy (procuration à M. BREIL Gilles)

M. Joël ROZENCWAJG a été nommé secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Pamiers et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Commune ;

CONSIDERANT que le Receveur Municipal a transmis son Compte de Gestion avant le 1er Juin comme la loi le prévoit ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Madame Le Maire, résumé comme suit :

Fonctionnement :

Recettes : 238 009,59€ Dépenses : 210 039,52€

Excedent de 27 970,07€Résultat de clôture 2022 : +86 364,09€**Investissement :**

Recettes : 44 490,75 € Dépenses : 27 308,64€

Excedent de 17 182,11€Résultat de clôture 2022 : + 17 295,48€**Résultat budgétaire global 2022 = +45 152,18€****Résultat d'exécution global 2022 = +103 659,57€**

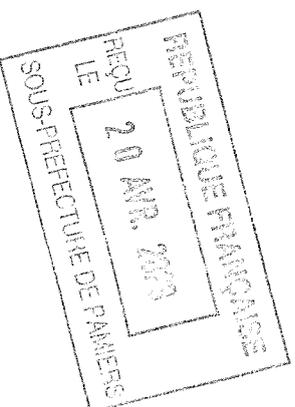
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le Compte de Gestion du Budget Principal de la mairie de Lissac, établi par le Receveur Municipal, pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du même exercice.

Pour extrait conforme

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	60 487,15	260 392,76	320 879,91
Titres de recette émis (b)	44 490,75	281 245,15	325 735,90
Réductions de titres (c)		43 235,56	43 235,56
Recettes nettes (d = b - c)	44 490,75	238 009,59	282 500,34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	60 487,15	260 392,76	320 879,91
Mandats émis (f)	27 308,64	210 039,52	237 348,16
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	27 308,64	210 039,52	237 348,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	17 182,11	27 970,07	45 152,18
(h - d) Déficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

17020 - LISSAC

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	113,37		17 182,11		17 295,48
Fonctionnement	77 394,02	19 000,00	27 970,07		86 364,09
TOTAL I	77 507,39	19 000,00	45 152,18		103 659,57
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	77 507,39	19 000,00	45 152,18		103 659,57

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

GURREIRO Frederic (1013884580-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFIP DE L'ARIEGE, le 14/02/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de LISSAC pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

MANHE David (1014187854-0), Inspecteur des Finances Publiques

A PAMIERS, le 15/02/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le

05 AVR. 2023

Le Maire
Monique DUPRÉ-GODFREY

